Fonds d'actions fondamentales canadiennes Canada Vie – séries A et W

17 août 2026

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds d'actions fondamentales canadiennes Canada Vie – séries A et W que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion de placements Canada Vie ltée (« GPCVL ») au 1-844-730-1633 ou visitez le www.placementscanadavie.ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu*

Code du fonds :	Frais d'acquisition A [MAX1263] Frais d'acquisition W [MAX3063]
Date de création de la série :	Série A : 22 octobre 2018 Série W : 22 octobre 2018
Valeur totale du fonds au 30 juin 2026 :	230,0 million(s) $
Ratio des frais de gestion (RFG) :**	Série A : 2,43 %
Gestionnaire du fonds :	Gestion de placements Canada Vie ltée
Gestionnaire de portefeuille :	Gestion de placements Canada Vie ltée
Sous-conseiller(s) :	Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée
Distributions :	Trimestrielles, en mars, juin, septembre et décembre
Placement minimum* :**	500 $ (initial) Les placements subséquents pour toutes les séries doivent être d'au moins 100 $ par compte et de 25 $ par fonds. Ces montants peuvent changer de temps à autre, et GPCVL peut renoncer à cette exigence.

* Ce document concerne les titres des séries A et W. Veuillez vous reporter à la rubrique « Combien cela coûte-t-il? » ci-après pour obtenir de l'information sur les échanges automatiques.
** Veuillez vous reporter à la rubrique « Frais du fonds » pour connaître le RFG applicable à chaque série.
*** L'avoir total minimal pour les titres de la série W est de 500 000 $.

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds cherche à obtenir une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres canadiens. Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des placements étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 juin 2026. Les placements du fonds changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (30 juin 2026)

1.	Banque Royale du Canada	9,9 %
2.	La Banque Toronto-Dominion	7,1 %
3.	Corporation TC Énergie	3,9 %
4.	Banque de Montréal	3,4 %
5.	Shopify Inc.	3,4 %
6.	Banque Canadienne Impériale de Commerce	3,3 %
7.	Canadien Pacifique Kansas City Ltée	3,3 %
8.	Suncor Énergie Inc.	2,8 %
9.	Mines Agnico Eagle Ltée	2,7 %
10.	Société minière Barrick	2,2 %
Pourcentage total des dix principaux placements		42,0 %
Nombre total de placements		98

Répartition des placements (30 juin 2026)

Répartition régionale

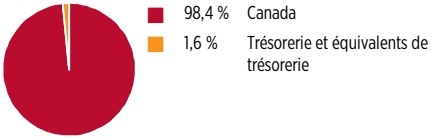

Répartition sectorielle

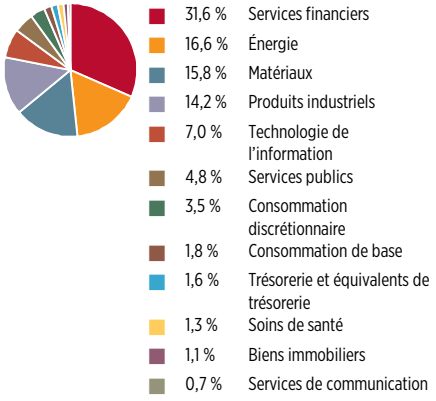

MC Fonds communs de placement de la Canada Vie, Gestion de placements Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

GPCVL estime que la volatilité de ce fonds est **moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	**Moyen**	Moyen à élevé	Élevé

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des titres de série A du fonds au cours des 7 dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Le rendement des titres de série W serait similaire à celui des titres de série A, mais il varierait car les frais de gestion et d'administration combinés sont différents de ceux des titres de série A, tel qu'il est exposé dans le tableau des réductions de frais à la rubrique « Frais du fonds » ci-après.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de série A du fonds chacune des 7 dernières années. La valeur du fonds a diminué pendant 1 de ces 7 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

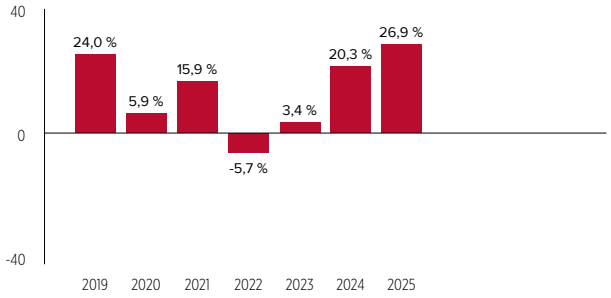

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et pire rendement des titres de série A du fonds sur trois mois au cours des 7 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 $ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	18,7 %	30 juin 2020	Votre placement augmenterait à 1 187 $
Pire rendement	-28,5 %	31 mars 2020	Votre placement chuterait à 715 $

Rendement moyen

La personne qui aurait investi 1 000 $ dans les titres de série A du fonds depuis son établissement détiendrait 2 216 $ au 30 juin 2026, ce qui correspond à un rendement annuel composé d'environ 10,9 %.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- souhaitent détenir dans leur portefeuille un fonds d'actions canadiennes
- investissent de moyen à long terme
- peuvent tolérer la volatilité des marchés boursiers

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

[MC] Fonds communs de placement de la Canada Vie, Gestion de placements Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres des séries A et W du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Nous offrons aux investisseurs admissibles des réductions des frais de gestion et d'administration combinés sur leurs placements dans des fonds de la Canada Vie admissibles comme il est indiqué à la rubrique « Frais du fonds ». Nous échangerons automatiquement vos titres de série A contre des titres de série W du fonds (qui comportent des frais de gestion et d'administration combinés moins élevés) lorsque le montant de votre placement dans les fonds de la Canada Vie admissibles satisfera à l'exigence quant à l'avoir total minimal de 500 000 $. Si vous ou vos comptes admissibles, selon le cas, ne respectez plus les critères d'admissibilité de la série W, nous pouvons échanger vos titres contre des titres de série A, qui comportent des frais de gestion et d'administration combinés plus élevés que ceux des titres de série W. Consultez la rubrique « Frais et charges » dans le prospectus simplifié du fonds et contactez votre représentant pour obtenir plus de détails.

1. Frais d'acquisition

Vous ne pouvez souscrire des titres de cette série du fonds que dans le cadre du mode de souscription avec frais d'acquisition.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez (%)	Ce que vous payez ($)	Comment cela fonctionne
Mode de souscription avec frais d'acquisition	Série A : 0 % à 5 % Série W : 0 % à 2 %	Série A : 0 $ à 50 $ pour chaque tranche de 1 000 $ achetée Série W : 0 $ à 20 $ pour chaque tranche de 1 000 $ achetée	Vous négociez les frais d'acquisition avec votre représentant. Vous versez ces frais à la société de votre représentant au moment où vous souscrivez le fonds.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

La série A comporte des frais de gestion et d'administration combinés plus élevés que ceux de la série W. Au 31 mars 2026, les frais du fonds s'établissaient comme suit :

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)	
	Série A	**Série W**
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi), des frais d'administration à taux fixe et des charges du fonds.	2,43 %	2,11 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Ce sont les frais d'opérations du fonds.	0,11 %	0,11 %
Frais du fonds	**2,54 %**	**2,22 %**
Sur chaque tranche de 1 000 $ investie, cela correspond à :	25,40 $	22,20 $

Le tableau suivant présente la réduction des frais de gestion et d'administration combinés entre la série W et la série A.

Placement total	Série	Réduction des frais de gestion et d'administration combinés (par rapport à la série A) (%)
Jusqu'à 499 999 $	A	s.o.
500 000 $ et plus	W	0,29 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des titres du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

GPCVL verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Elle la prélève sur les frais de gestion du fonds et la calcule en fonction de la valeur de votre placement.

Le taux de souscription avec frais d'acquisition correspond à 1,00 % de la valeur de votre placement chaque année (10,00 $ par année pour chaque tranche de 1 000 $ investie).

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des titres du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'échange	Si vous échangez des titres entre différentes séries du fonds ou contre des titres d'un autre fonds de la Canada Vie, vous pourriez payer à la société de votre représentant des frais d'échange de 0 % à 2 %.
Frais pour opérations à court terme inappropriées	Le fonds exigera des frais de 2 % de la valeur des titres échangés ou rachetés si vous effectuez une opération à court terme inappropriée.
Frais pour opérations à court terme excessives	Le fonds exigera des frais de 1 % de la valeur des titres échangés ou rachetés si vous effectuez un placement pendant une période de moins de 30 jours et que cela dénote une habitude de négociations à court terme, qui, selon GPCVL, peut porter préjudice aux épargnants.

[MC] Fonds communs de placement de la Canada Vie, Gestion de placements Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec GPCVL ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion de placements Canada Vie ltée
255, avenue Dufferin
London (Ontario) N6A 4K1

Sans frais : 1-844-730-1633
www.placementscanadavie.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

[MC] Fonds communs de placement de la Canada Vie, Gestion de placements Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.